

# COMMUNIQUE DE PRESSE



25 juin 2008

## ***Small Business Act :*** **l'APCM demande l'application irréversible du principe** **« Penser aux petits d'abord »**

La Commission européenne a publié aujourd'hui son projet de Small Business Act pour l'Europe. Pour l'APCM, cette initiative majeure en faveur de l'ensemble des PME a le mérite de :

- reconnaître la diversité des PME et la nécessité de prendre en compte leurs spécificités ;
- renforcer le principe « Pensez aux petits d'abord » qui doit devenir le mot d'ordre de l'action en faveur de ces entreprises ;
- valoriser la figure de l'entrepreneur.

Certaines propositions de la Commission sont portées de longue date par l'APCM : mobilité des apprentis ; guichets uniques qui s'appuient en France sur les Centres de Formalités des Entreprises ; mesures spécifiques dédiées aux micro-entreprises ; accès adapté aux normes harmonisées...

Pour autant, l'APCM constate que le SBAE manque d'ambition pour :

- permettre la mise en œuvre généralisée du principe « une fois seulement » ;
- soutenir le rôle clé des organisations représentatives émanant des entreprises en matière d'accompagnement, en particulier sur les thèmes de l'efficacité énergétique et du développement durable.

En outre, l'APCM regrette que la proposition de la Commission n'ait pas de valeur juridique contraignante, demande à chaque institution européenne de s'engager à rendre irréversible les principes et les mesures du SBAE, adossés au « Pensez aux petits d'abord » et compte sur la présidence française pour sensibiliser ces partenaires à cette nécessité.

### **Contact**

Elisabeth de Dieuleveult  
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00  
[dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)